

Le 4 novembre 2010

Me Michel Bélanger
Pour le Centre québécois du droit de l'environnement
Lauzon, Bélanger, Lespérance inc.
286, rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 2A3

Objet : Votre demande d'accès

Maître,

Le 4 octobre 2010, à la suite de votre demande du 21 septembre 2010, M^{me} Murielle Coutu, répondante de l'accès aux documents pour la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, vous signalait, concernant l'objet précité, qu'elle devait faire des avis aux tiers en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

À la suite de la réponse des tiers, nous ne pouvons vous communiquer certains documents que vous souhaitez obtenir. Après analyse, les observations des tiers relativement à leur confidentialité nous semblent répondre aux exigences des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès [...].

Vous avez cependant droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours de même que les articles de loi sur lesquels s'appuie notre refus.

Par ailleurs, le tiers Gastem inc. nous mentionne que si vous le jugiez pertinent, vous pourriez entrer en communication avec M. David Vincent au 514 875-9034, poste 224.

Il est entendu que le fait pour vous de communiquer ou non avec l'entreprise ne vous enlève pas le droit de demander à la Commission de réviser notre décision.

...2

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M^{me} Karine Fournier, adjointe de la responsable, au numéro 418 521-3858, poste 4176.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Caroline Drouin, M.B.A.

CD/EP/KF/kf

p.j. (2)

c.c. Mme Murielle Coutu
Direction régionale de la Mauricie
et du Centre-du-Québec

Le 4 novembre 2010

Me Michel Bélanger
Pour le Centre québécois du droit de l'environnement
Lauzon, Bélanger, Lespérance inc.
286, rue Saint-Paul Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 2A3

Objet : Votre demande d'accès

Maître,

Le 6 octobre 2010, à la suite de votre demande du 21 septembre 2010, M^{me} Christiane Audet Marcoux, répondante de l'accès aux documents pour la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, vous signalait, concernant l'objet précité, qu'elle devait faire des avis aux tiers en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

À la suite de la réponse du tiers Société d'énergie Talisman inc., nous ne pouvons vous communiquer certains documents que vous souhaitez obtenir. Après analyse, les observations de ce tiers relativement à leur confidentialité nous semblent répondre aux exigences des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès [...].

De plus, nous vous informons que l'avis au tiers Gastem inc. n'était pas requis en l'espèce étant donné que le tiers fut consulté sur des documents qui s'avèrent non visés par la demande.

Vous avez cependant droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours de même que les articles de loi sur lesquels s'appuie notre refus.

...2

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Karine Fournier, adjointe de la responsable, au numéro 418 521-3858, poste 4176.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Caroline Drouin, M.B.A.

CD/EP/KF/lr

p.j. (2)

c.c. Mme Christiane Audet Marcoux
Direction régionale de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches